



INVITATION

Mardi

03

juin 2025

De 9h30 à 16h30

**Inscriptions
ouvertes jusqu'au
23 mai 2025**

Décret BACS et systèmes d'exploitation des bâtiments

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité.

Le décret BACS du 20 juillet 2020 a été mis en place pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires, neufs et existants.

Cette conférence a pour but d'aider les acteurs territoriaux de la gestion de patrimoine immobilier à mettre en application ce décret, grâce à des interventions et témoignages de collectivités en charge de ces questions.

[DÉCOUVREZ LE PROGRAMME COMPLET](#)



LIEU DE LA CTT

Tomblaine / Amphithéâtre Emile Gallé

Contact : Céline DUBREUIL – celine.dubreuil@cerema.fr

www.cerema.fr



@Cerema



@Cerema3139



03 juin 2025



Décret BACS et systèmes d'exploitation des bâtiments

CONTEXTE, ENJEUX, OBJECTIFS

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050. En 2020, le secteur du bâtiment en France représentait 43 % des consommations énergétiques dont un tiers est consommé par les bâtiments à usage tertiaire.

Le décret BACS du 20 juillet 2020 a été mis en place pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires, neufs et existants. Les « BACS » pour « building automation and control systems » ou « systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments » permettent de piloter les installations techniques du bâtiment et de surveiller leur bon fonctionnement. La mise en place de ces systèmes de Gestion Technique Centralisée ou Bâtiment (GTC ou GTB) peut contribuer à un gain rapide d'énergie à un coût raisonnable.

Comment les collectivités territoriales s'engagent dès à présent dans cette démarche ? Quelles sont les points clés d'une démarche BACS réussie ? La direction territoriale Est du Cerema vous invite à une journée d'échange sur le déploiement du dispositif et les stratégies des collectivités.



PUBLIC CIBLE

Cette conférence s'adresse à l'ensemble des acteurs territoriaux de la gestion de patrimoine immobilier des collectivités de la région Grand Est



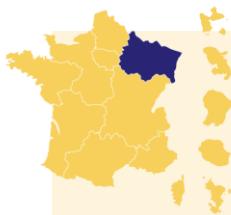
03 juin 2025



Décret BACS et systèmes d'exploitation des bâtiments

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- **09h30 ACCUEIL CAFÉ**
- **10h00 OUVERTURE DE LA JOURNÉE**
Béatrice AGAMENNONE – Directrice du Cerema Est
- **10h15 Présentation de la réglementation BACS**
Aurélie LEONATE - Coordinatrice régionale Eco énergie tertiaire et management de l'énergie DREAL
- **10h45 Optimiser le pilotage des installations techniques**
Céline DUBREUIL – Adjointe au chef de groupe bâtiment du Cerema Est
Yaneck ZAJKOWSKI – Chargé d'études gestion exploitation usage du Cerema Est
- **11h15 Méthode de suivi énergétique à travers les données GTB**
Julie RUNSER – Responsable d'études énergie et environnement Cerema Est
Arthur QUARTERONI – stagiaire Ingénieur
- **11h45 Retour d'expérience : la Maison de l'Habitat d'Epinal**
Sami KRIOUCH - Chargé de Stratégie Rénovation et Performance du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération d'Epinal
- **12h45 PAUSE DÉJEUNER (inscription préalable obligatoire)**



03 juin 2025



Décret BACS et systèmes d'exploitation des bâtiments

PROGRAMME DE LA JOURNÉE (suite)

- **14h00** **Quelles sont les premières étapes de la démarche BACS ?**
Céline DUBREUIL – Adjointe au chef de groupe bâtiment du Cerema Est
- **14h30** **Table ronde : Comment les collectivités mettent en œuvre la démarche BACS ?**
Intervenants à confirmer
- **15h30** **Les dispositifs de financement**
Aurélie LEONATE - Coordinatrice régionale Eco énergie tertiaire et management de l'énergie DREAL
Céline DUBREUIL – Adjointe au chef de groupe bâtiment du Cerema Est
- **16h00** **SYNTHÈSE ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE**
Julien BORDERON – Chef du groupe bâtiment du Cerema Est
- **16h30** **FIN DE LA CONFÉRENCE**



03 juin 2025

Décret BACS et systèmes d'exploitation des bâtiments



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne, en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://enqueteur.cerema.fr/index.php?r=survey/index&sid=354429&lang=fr>

Date limite d'inscription : Vendredi 23 mai 2025

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cerema Est – Agence de Nancy – Amphithéâtre Émile Gallé

71 rue de la Grande Haie – 54510 Tomblaine

Contact (inscriptions) : Cindy KUCZERYNA – cindy.kuczeryna@cerema.fr

Contact (technique) : Céline DUBREUIL – celine.dubreuil@cerema.fr



COMMENT VENIR ?



Par les transports en commun

Au départ de la gare LGV de Lorraine :

Prendre le bus-navette en direction de Nancy ville

A partir de la gare SNCF de Nancy :

Prendre à l'arrêt de bus de la gare SNCF de Nancy le **bus STAN n°20** en direction d'ART SUR MEURTHE jusqu'à l'arrêt de la Grande Haie de Tomblaine. (ligne directe)



En voiture

[Lien Google maps](#)

[Code : M6Q9+6G Tomblaine](#)





Conférences Techniques TERRITORIALES

Cerema

RETRouvez

Tous les événements de votre région sur

<https://www.cerema.fr/fr/regions/grand-est>

Tous les événements du Cerema sur

www.cerema.fr/evenements

